

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale
dossier suivi par Carole SCHAFER
☎ : 02.40.41.22.14
✉ : carole.schafer@loire-atlantique.gouv.fr

A Nantes, le

8 MARS 2019

Arrêté portant constitution de la liste départementale des membres
appelés à constituer les jurys de délivrance des diplômes funéraires

LE PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu** la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2223-25-1 et D2223-55-2 à D. 2223-55-17 ;
- Vu** le décret n° 2012-608 du 29 juin 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;
- Vu** le décret n° 2018-386 du 23 mai 2018 portant modification de la liste des personnes habilitées à remplir les fonctions de membre du jury pour l'exercice des professions du secteur funéraire ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 avril 2012 portant application du décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;
- Vu** la circulaire ministérielle DGCL NOR INTB1225469 du 20 juin 2012 relative à la mise en œuvre de diplôme pour certaines professions du secteur funéraire ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2019 portant modification de la liste départementale des membres appelés à constituer les jurys de délivrance des diplômes funéraires ;
- Vu** les propositions de désignation du président de l'association fédérative départementale des maires de la Loire-Atlantique (AFDM 44), du président de la chambre de commerce et d'industrie Nantes-Saint-Nazaire (CCI 44), du président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique (CCA 44), du président de l'université de Nantes (UFR Odontologie 44), du directeur départemental de la protection des populations (DDPP 44), du président du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire-Atlantique (CdG FPT 44) et de la présidente de l'union départementale des associations familiales (UDAF 44) ;

Considérant que la population du département de la Loire-Atlantique étant supérieure à un million d'habitants, la liste départementale doit comporter un minimum de 30 noms ;

Considérant que des désignations ultérieures compléteront la liste départementale ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique.

ARRETE

ARTICLE 1 : afin de permettre la constitution des jurys qui seront appelés à délibérer sur la délivrance des diplômes pour l'exercice des professions du secteur funéraire, la liste départementale des membres est constituée telle qu'annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : pour chaque session d'examen, les organismes de formation constituent un jury composé de trois personnes figurant sur la liste du département où se déroulent les épreuves théoriques. Chaque jury constitué ne peut comporter au maximum qu'un représentant des chambres consulaires. En cas d'indisponibilité de l'ensemble des personnes inscrites sur la liste, les organismes précités peuvent avoir recours aux listes des départements limitrophes.

ARTICLE 3 : aucun membre de jury ne peut prendre part à une délibération ou à un jury constitué par un organisme de formation dans lequel il détient ou a détenu un intérêt direct ou indirect, pour ou contre lequel il a déjà pris parti ou qu'il représente ou a représenté.

ARTICLE 4 : la participation aux travaux des jurys donne lieu au versement, par l'organisme de formation, d'une rémunération équivalente à celle perçue par les agents publics qui participent, à titre accessoire, à des activités de recrutement pour le ministère de l'intérieur.

ARTICLE 5 : le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux membres de la liste départementale.

**Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,**



Serge BOULANGER

DIPLÔMES POUR L'EXERCICE DES PROFESSIONS DU SECTEUR FUNÉRAIRE

Liste des personnes habilitées pouvant remplir les fonctions de membre de jury (2019-2022)

Organisme	Membre proposé	Fonction	Contact	Coordonnées
UDAF44 « Union départementale des associations familiales »	Mme BALDUCCHI Marie-Josée	Présidente	35A rue Paul Bert BP 10509 44 105 NANTES CEDEX 4	✉ mj.balducchi@udaf44.asso.fr
UDAF44 « Union départementale des associations familiales »	Mme DAVIOT Marcelle	Administrateur	Mme Françoise LE SIDANER (secrétaire) ✉ f.lesidaner@UDAF44.asso.fr ☎ 02.51.80.30.03	✉ mdaviot@yahoo.fr
UDAF44 « Union départementale des associations familiales »	M. LE MAGUERESSE Jean-Yves	Administrateur		✉ jean-yves.le-magueresse@wanadoo.fr
DDPP 44 « Concurrence, consommation et répression des fraudes »	M. SOMMERIA Christian <i>À solliciter en priorité</i>	Inspecteur à la retraite	Service concurrence, consommation et répression des fraudes Protection économique des consommateurs 10 boulevard Gaston Doumergue BP 76315 44 263 NANTES CEDEX 2	✉ c.sommer@bbox.fr
DDPP 44 « Concurrence, consommation et répression des fraudes »	M. DACHER Olivier <i>A solliciter uniquement en cas d'insponibilité de M. SOMMERIA</i>	Contrôleur CCRF	Mme Christiane VANNNIER (cheffe du service) ✉ ddpp-ccrf-pec@loire-atlantique.gouv.fr ☎ 02.40.08.82.31	
UNIV44 « Université de Nantes »	Dr CLEMENT Renaud	Maître de conférences des universités : médecine légale, droit médical et éthique médicale	Université de Nantes Direction des études et de la vie universitaire Pôle formation 1 quai de Tourville BP 13522 44 035 NANTES CEDEX 1 Mme Johanna BOUTIN (directrice-adjointe) ✉ devu-formation@univ-nantes.fr ☎ 02.40.99.83.04	✉ renaud.clement@univ-nantes.fr ☎ 02.40.41.28.33
CMA 44 « Chambre de métiers et de l'artisanat »	Mme MARTINEAU Sophie	Elue, coiffeuse	Direction Générale 5 Allée des Liards BP 18129 44 981 SAINTE LUCE SUR LOIRE Mme Annie ROCHEREAU-PRAUD ✉ direction44@artisanatpaysdelaloire.fr ☎ 02.51.13.83.03	
CMA 44 « Chambre de métiers et de l'artisanat »	Mme WATTIAU Béatrice	Elue, gérante d'une entreprise de plomberie		
CMA 44 « Chambre de métiers et de l'artisanat »	Mme REYRE-MENARD Fanny	Elue, luthière		
CCI 44 « Chambre de commerce de d'industrie Nantes-Saint-Nazaire »	M. FRIoux Hugues	Vice-Président	16 quai Ernest Renaud Centre des Salorges BP 90517 44 105 NANTES CEDEX 4 ☎ 02.40.44.60.00	
CCI 44 « Chambre de commerce de d'industrie Nantes-Saint-Nazaire »	M. MONNIER Frédéric	Vice-Président		
CCI 44 « Chambre de commerce de d'industrie Nantes-Saint-Nazaire »	M. BERLIVET Yvan	Chargé de mission marketing opérationnel		
AFM 44 « Association fédérative départementale des maires de la Loire-Atlantique »	M. SQUELARD Philippe	Maire de Trans-sur-Erdre	3 rue Roland Garros Batiment F, Parc du Bois Cesbron 44 700 ORVAULT	✉ philip.squelard@wanadoo.fr ☎ 02.40.97.22.53
AFM 44 « Association fédérative départementale des maires de la Loire-Atlantique »	M. DUHAYON Stéphane	Adjoint au maire de Drefféac	Mme Marie-Isabelle CAILLON (assistante de direction) ✉ secretariat@maires44.fr ☎ 02.40.35.22.88	✉ stephane.duhayon@wanadoo.fr ☎ 02.40.66.90.40
AFM 44 « Association fédérative départementale des maires de la Loire-Atlantique »	Mme DESFORGES Suzanne	Ajointe au maire de Haute-Goulaine		✉ suzanne.desforges@laposte.net ☎ 02.40.54.92.22
CDG FPT 44 « Centre départemental de gestion de la Fonction Publique territoriale »	Mme LECOMTE Agnès	Responsable du service cimetière de la ville de Nantes	Service concours et examens professionnels 6, rue Pen Duick II CS 66225 44262 NANTES CEDEX 2	✉ agnes.lecomte@mairie-nantes.fr ☎ 02.40.41.93.71
CDG FPT 44 « Centre départemental de gestion de la Fonction Publique territoriale »	M. GUILLAUMET Frédéric	Adjoint à la responsable des formalités administratives et de l'accueil de Rezé	M. Farid MERAZIG (adjoint au chef de service) ✉ f.merazig@cdg44.fr ☎ 02.40.20.00.71	✉ frederic.guillaumet@mairie-reze.fr